

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	24
Votants	26

Date de la convocation :
25/06/2026

Date de l'affichage :
25/06/2026

DELIBERATION N°9 DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le premier juillet, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Pascale CLAVEL, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Christelle PIRODON, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Pascal RIGATTIERI, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYIN

Absents excusés : Patrick ANGLES (procuration à Marlène PUCHE), Lydia BARTHES (procuration à Jérémy SANSA), Bertrand CAVAILLES (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD)

Secrétaire de séance : Thomas GARCIA

Objet : Location de la salle Esprit Gare – La Coopération Agricole Occitanie

La Coopération Agricole Occitanie a sollicité la commune pour la mise à disposition de la salle Orphéon afin d'y organiser sa réunion annuelle des vignerons coopérateurs de la région Occitanie.

Considérant l'intérêt que porte la municipalité aux enjeux de la filière viticole et la collaboration de la Coopération Agricole Occitanie avec les Vignerons du Pays d'Ensérune, il est proposé d'accorder un tarif préférentiel de 1000€ à la Coopération Agricole Occitanie pour le prêt de la salle Orphéon, le 8 octobre 2026.

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260701-DEL9-010726-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- **Approuve** la mise à disposition de la salle Orphéon à la Coopération Agricole Occitanie le 8 octobre 2026, au tarif de 1000 € ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

Ne prend pas part au vote : Anne AURIOL

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Thomas GARCIA



Le Maire,
Marlène PUCHE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260701-DEL9-010726-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026